

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 18368

Numéro SIREN : 790 194 856

Nom ou dénomination : STUDIA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2018 sous le numéro de dépôt 83715



20180837152017

DATE DEPOT : 16/08/2018

N° DE DEPOT : 83715

N° GESTION : 2014B18368

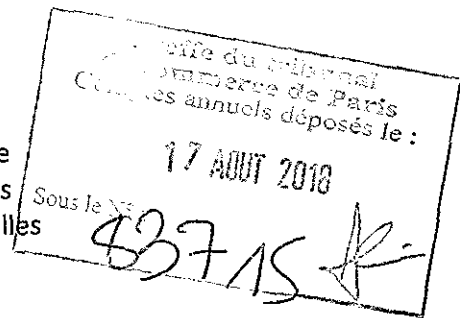
N° SIREN : 790194856

DENOMINATION : STUDIA CONSEIL

ADRESSE : 45 rue de Courcelles 75008 Paris

MILLESIME : 2017

STUDIA CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 011 896 euros
Siège social : 45 Rue de Courcelles
75008 PARIS
790 194 856 RCS PARIS



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUILLET 2018

Le dix juillet deux mille dix-huit à 17 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique et par courrier recommandé en date du 2 juillet 2018.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Commissaires aux comptes convoqués à l'assemblée :

- DEXTER, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent
- Monsieur Patrick ESTIENNE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent.

Monsieur Raymond GILLETTE, représentant GENVALUE PARTNERS préside la séance.

Aucun actionnaire présent ne souhaite être scrutateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Raymond GILLETTE.

L'huissier de justice Monsieur Didier GATIMEL – accompagné d'un intervenant du Cabinet UBIQUS sont présents pour la retranscription des échanges et établir un procès-verbal.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 004 896 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président

- le texte des projets des résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Rapport de Gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 2/ Rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3/ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- 4/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus au Président,
- 5/ Rémunération du mandataire social ;
- 5/ Affectation du résultat ;
- 6/ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 631 000 voix
- Contre 298 064
- Abstention 0

DEUXIEME RESOLUTION – Rémunération du mandataire social

L'assemblée générale décide que la rémunération du mandataire social GENVALUE PARTNERS, calculée à hauteur de 1.200.000 € sur le groupe STUDIA et ses filiales, sera répartie de la façon suivante entre les entités du groupe :

- 50% au prorata du Chiffre d'Affaires 2018 des entités
- 50% au prorata du nombre d'ETP 2018 (Equivalent Temps Plein)

Une facturation trimestrielle provisoire de cette rémunération sera établie au cours de L'année 2018, et régularisée en fin d'année.

A titre indicatif, cette rémunération sera de l'ordre de 70.000 € pour STUDIA CONSEIL en 2018.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 631 000 voix
- Contre 298 064
- Abstention 0

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 27 688 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 27 688 euros

Affectation

Dotation aux autres réserves : 27 688 euros

Solde du report à nouveau : 213 428 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des cinq derniers exercices.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 631 000 voix
- Contre 298 064
- Abstention 0

QUATRIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 1 004 896 voix
- Contre 0
- Abstention 0

Questions diverses :

S'agissant de la deuxième résolution, les actionnaires ayant voté contre souhaitent faire parvenir une demande complémentaire au Président de l'Assemblée.

Cette demande porte sur les modalités de rémunération mentionnées dans cet article.

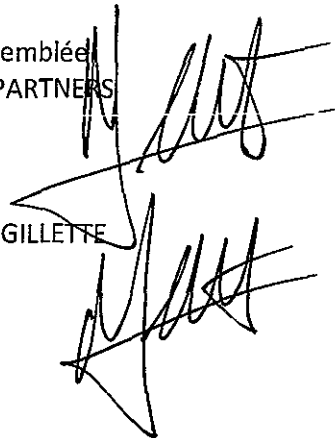
La présente demande sera annexée au PV de constat, à la condition qu'elle soit adressée sur la messagerie de Maître Gatimel, huissier@gatimel.com, adresse qui a été communiquée à l'ensemble de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Société GENVALUE PARTNERS

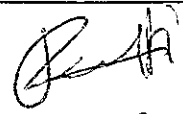
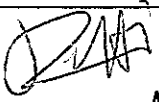
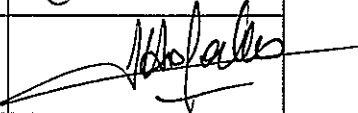
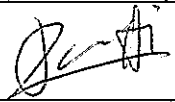
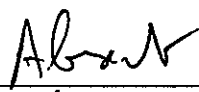
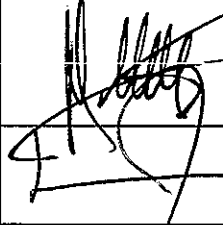
Le secrétaire
Monsieur Raymond GILLETTE

The block contains two handwritten signatures. The top signature is in dark ink and appears to be a stylized, cursive signature. The bottom signature is also in dark ink, more angular and less cursive than the one above it. Both signatures are written over the printed names of the President and Secretary respectively.

STUDIA Conseil
Société par actions simplifiée
Siège social : 45 rue de Courcelles
75008 PARIS
790 194 856 RCS AIX EN PROVENCE

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018**

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que _____ associés sont présents ou représentés, totalisant _____ actions sur les actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées voix.

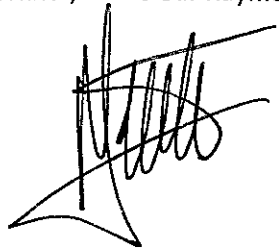
Associés	Titres	Voix	Mandataire	Signature
ALLIANCE CONCEPT INFORMATIQUE 7 rue du Scribe 75009 PARIS	31 500	31 500	P. COROTTI	
Monsieur Pascal COROTTI 5 Rue des Gâtes Ceps 92210 SAINT CLOUD	208 766	208 766		
Monsieur Aldo FALBO 52 Bis rue du Tertre 95 530 LA FRETTE SUR SEINE	14 000	14 000		
Monsieur Christophe GUILLAUME 5350 route du seuil 13540 PUYRICARD	42 000	42 000	P. COROTTI	
Madame Catherine LETESSIER 6, Rue Aubriet 92 420 VAUCRESSON	7 000	7 000		
STUDIA ZI DE ROUSSET 605 avenue Olivier PERROY 13790 ROUSSET	631 000	631 000		
Monsieur Dominique Georges MICHEL 6, Rue Aubriet 92 420 VAUCRESSON	1 798	1 798		
Total Sur les 1 011 896 actions composant le capital social	1 011 896	1 011 896		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que _____ associés sont présents ou représentés, totalisant _____ actions sur les actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées voix.

A la présente sont annexés _____ pouvoir.

Le Président :

Pour la société GENVALUE PARTNERS, Monsieur Raymond GILLETTE



STUDIA CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 011 896 euros
Siège social : 45 Rue de Courcelles
75008 PARIS
790 194 856 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUILLET 2018

Le dix juillet deux mille dix-huit à 17 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique et par courrier recommandé en date du 2 juillet 2018.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Commissaires aux comptes convoqués à l'assemblée :

- DEXTER, Commissaire aux comptes titulai, régulièrement convoqué, est absent
- Monsieur Patrick ESTIENNE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent.

Monsieur Raymond GILLETTE, représentant GENVALUE PARTNERS préside la séance.

Aucun actionnaire présent ne souhaite être scrutateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Raymond GILLETTE.

L'huissier de justice Monsieur Didier GATIMEL – accompagné d'un intervenant du Cabinet UBIQUS sont présents pour la retranscription des échanges et établir un procès-verbal.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 004 896 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président

- le texte des projets des résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Rapport de Gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 2/ Rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3/ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- 4/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus au Président,
- 5/ Rémunération du mandataire social ;
- 5/ Affectation du résultat ;
- 6/ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 631 000 voix
- Contre 298 064
- Abstention 0

DEUXIEME RESOLUTION – Rémunération du mandataire social

L'assemblée générale décide que la rémunération du mandataire social GENVALUE PARTNERS, calculée à hauteur de 1.200.000 € sur le groupe STUDIA et ses filiales, sera répartie de la façon suivante entre les entités du groupe :

- 50% au prorata du Chiffre d'Affaires 2018 des entités
- 50% au prorata du nombre d'ETP 2018 (Equivalent Temps Plein)

Une facturation trimestrielle provisoire de cette rémunération sera établie au cours de L'année 2018, et régularisée en fin d'année.

A titre indicatif, cette rémunération sera de l'ordre de 70.000 € pour STUDIA CONSEIL en 2018.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 631 000 voix
- Contre 298 064
- Abstention 0

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 27 688 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 27 688 euros

Affectation

Dotation aux autres réserves : 27 688 euros

Solde du report à nouveau : 213 428 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des cinq derniers exercices.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 631 000 voix
- Contre 298 064
- Abstention 0

QUATRIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée :

- Pour 1 004 896 voix
- Contre 0
- Abstention 0

Questions diverses :

S'agissant de la deuxième résolution, les actionnaires ayant voté contre souhaitent faire parvenir une demande complémentaire au Président de l'Assemblée.

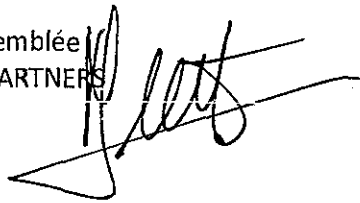
Cette demande porte sur les modalités de rémunération mentionnées dans cet article.

La présente demande sera annexée au PV de constat, à la condition qu'elle soit adressée sur la messagerie de Maître Gatimel, huissier@gatimel.com, adresse qui a été communiquée à l'ensemble de l'Assemblée.

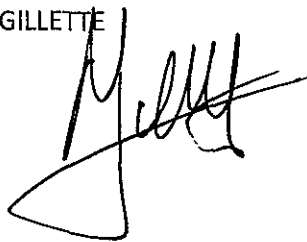
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Société GENVALUE PARTNERS



Le secrétaire
Monsieur Raymond GILLETTE





Comptes Annuels

SAS STUDIA CONSEIL

45 RUE DE COURCELLES

75008 PARIS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

SIRET : 79019485600023

Bâtiment Le Gamma – 95 Avenue des Logissons – 13770 Venelles

SAS Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région PACA

TEL: 04.42.54.06.22 - FAX: 04.42.54.07.50 - SIRET 434 232 666 000 25 - NAF 6920Z

SAS au capital de 150 000 € - Site Web : www.exelio.fr E-mail : contact@exelio.fr



Sommaire

Attestation

Comptes Annuels

Annexes

Liasse fiscale Réel Normal IS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 08/12/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS STUDIA CONSEIL relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 188 319
Chiffre d'affaires	2 098 811
Résultat net comptable (Bénéfice)	27 688

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à VENELLES

Le 26/03/2018

FABRICE BONNET
EXPERT COMPTABLE

31/12/2017

Bilan Actif synthétique

2/54

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	16 027	16 027		
Fonds commercial (1)	1 058 840		1 058 840	1 058 840
Autres immobilisations incorporelles	756	151	605	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	3 600	301	3 299	
Autres immobilisations corporelles	36 184	31 711	4 473	3 830
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Autres participations	3 750		3 750	3 750
Autres immobilisations financières	62 007		62 007	49 272
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 181 165	48 191	1 132 975	1 115 693
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	184 645	16 477	168 167	95 368
Autres créances	724 717		724 717	600 171
<i>Divers</i>				
Disponibilités	138 669		138 669	33 635
Charges constatées d'avance (3)	23 790		23 790	4 328
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 071 821	16 477	1 055 344	733 502
TOTAL GENERAL	2 252 986	64 668	2 188 319	1 849 195

31/12/2017

Bilan Passif synthétique

3/54

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 011 896	1 011 896
Réserve légale	21 332	16 221
Autres réserves	185 740	88 642
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	27 688	102 209
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 246 656	1 218 967
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		386
Emprunts et dettes financières diverses (3)	18 772	17 817
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	561 718	202 742
Dettes fiscales et sociales	358 581	381 436
Autres dettes	2 592	27 847
TOTAL DETTES	941 663	630 228
TOTAL GENERAL	2 188 319	1 849 195
(1) Dont à moins d'un an (a)	941 663	630 228
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		386
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

31/12/2017

Compte de résultat

4/54

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	20 900		20 900	
Production vendue (biens)	5 275		5 275	
Production vendue (services)	2 072 636		2 072 636	2 033 502
Chiffre d'affaires net	2 098 811		2 098 811	2 033 502
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			12 011	14 870
Autres produits			301	18 047
Total produits d'exploitation (I)			2 111 122	2 066 418
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			578	
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 190	966
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			884 832	651 865
Impôts, taxes et versements assimilés			32 308	36 539
Salaires et traitements			781 611	933 293
Charges sociales			306 991	361 398
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 280	5 521
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				11 157
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			75	15
Total charges d'exploitation (II)			2 027 865	2 000 753
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			83 257	65 665
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 845	6 636
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 845	6 636
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			11 068	7 707
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			11 068	7 707
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-9 223	-1 071
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			74 034	64 594

31/12/2017

Compte de Résultat (suite)

5/54

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 866	174
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		186 438
Total produits exceptionnels (VII)	1 866	186 612
Sur opérations de gestion	47 412	129 444
Total charges exceptionnelles (VIII)	47 412	129 444
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-45 546	57 168
Impôts sur les bénéfices (X)	800	19 553
Total des produits (I+III+V+VII)	2 114 834	2 259 666
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 087 145	2 157 457
BENEFICE OU PERTE	27 688	102 209

31/12/2017

Soldes intermédiaires de gestion Simplifié

6/54

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	20 900	100,00			20 900	
Coût d'achats marchandises vendues	578	2,77			578	
MARGE COMMERCIALE	20 322	97,23			20 322	
Production vendue	2 077 911	100,00	2 033 502	100,00	44 409	2,18
Cie de matières et sous-traitance	415 264	19,98	191 991	9,44	223 273	116,29
MARGE DE PRODUCTION	1 662 647	80,02	1 841 511	90,56	-178 864	-9,71
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	2 098 811	100,00	2 033 502	100,00	65 309	3,21
MARGE BRUTE GLOBALE	1 682 969	80,19	1 841 511	90,56	-158 542	-8,61
Autres achats et charges externes	487 758	23,24	460 840	22,66	26 918	5,84
VALEUR AJOUTEE	1 195 211	56,95	1 380 671	67,90	-185 460	-13,43
Impôts, taxes et verst assimilés	32 308	1,54	36 539	1,80	-4 231	-11,58
Charges de personnel	1 088 602	51,87	1 294 690	63,67	-206 088	-15,92
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	74 301	3,54	49 442	2,43	24 859	50,28
Reprises s/ charges et Transferts	12 011	0,57	14 870	0,73	-2 859	-19,23
Autres produits	301	0,01	18 047	0,89	-17 746	-98,33
Dot. amortissements et provisions	3 280	0,16	16 679	0,82	-13 399	-80,34
Autres charges	75		15		61	416,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 257	3,97	65 665	3,23	17 592	26,79
Produits financiers	1 845	0,09	6 636	0,33	-4 791	-72,19
Charges financières	11 068	0,53	7 707	0,38	3 361	43,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔ	74 034	3,53	64 594	3,18	9 440	14,61
Produits exceptionnels	1 866	0,09	186 612	9,18	-184 746	-99,00
Charges exceptionnelles	47 412	2,26	129 444	6,37	-82 032	-63,37
Résultat exceptionnel	-45 546	-2,17	57 168	2,81	-102 714	-179,67
Impôts sur les bénéfices	800	0,04	19 553	0,96	-18 753	-95,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 688	1,32	102 209	5,03	-74 521	-72,91

31/12/2017

Règles et méthodes comptables

7/54

Désignation de la société : SAS STUDIA CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 188 319 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 27 688 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 26 933 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

31/12/2017

Notes sur les retraites

9/54

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 58 439 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les effectifs et le DIF	10/54

Effectif

Effectif moyen du personnel : 21 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	16	
Employés		
Ouvriers		
Total	21	

31/12/2017

Actif immobilisé

11/54

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Fonds commercial	1 058 840			1 058 840
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 027	756		16 783
Immobilisations incorporelles	1 074 868	756		1 075 624
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions		3 600		3 600
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 714	3 471		36 184
Immobilisations corporelles	32 714	7 071		39 784
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	3 750			3 750
– Prêts et autres immobilisations financières	49 272	12 734		62 007
Immobilisations financières	53 022	12 734		65 757
ACTIF IMMOBILISE	1 160 604	20 561		1 181 165

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Amortissement	12/54

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Autres immobilisations incorporelles (II)	16 027	151		16 179
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Install. générales, agenc. et aménagements con		301		301
Matériel de bureau et informatique , mobilier	28 884	2 827		31 711
Total II	28 884	3 128		32 012
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	44 911	3 280		48 191

31/12/2017

Notes sur immo incorporelles

13/54

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	89 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	969 840
Total	1 058 840

En ce qui concerne le fonds commercial issu des transmissions universelles de patrimoine des société LIFING et CELISA en 2014, il n'a pas été considéré que les malis techniques issus de ces transmissions devaient faire l'objet d'une dépréciation dans l'exercice, eu égard aux actifs sous-jacents.

31/12/2017

Tableau des provisions

14/54

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	16 477			16 477
Total	16 477			16 477

31/12/2017

Variation détaillée des stocks

15/54

	A la fin de l'exercice	An début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Echéances des créances	16/54

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Autres	62 007		62 007
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	184 645	184 645	
Autres	724 717	724 717	
Charges constatées d'avance	23 790	23 790	
Total	995 159	933 152	62 007

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Echéances des dettes	17/54

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	18 772	18 772		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	561 718	561 718		
Dettes fiscales et sociales	358 581	358 581		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	2 592	2 592		
Total	941 663	941 663		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-955			

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Produits à recevoir & Charges constatés d'avance	18/54

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Clients – factures à établir	40 384	32 740
Créances clients et comptes rattachés	40 384	32 740
Etat – produits à recevoir	500	950
Autres créances	500	950
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	40 884	33 690

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23 790	4 328
Charges constatées d'avance	23 790	4 328
Total général	23 790	4 328

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Charges à payer	19/54

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	1 011 896			1 011 896

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Banque – Intérêts courus à payer		362
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		362
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	11 774	30 143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 774	30 143
DETTES PROVISIONS CP	38 318	57 088
REMUNERAT° VARIABLE EX CELISA	22 192	23 886
FRAIS DEPLACEMENTS	2 955	4 334
CHARGES SOCIALES / CP	17 243	25 690
ORG SOC AUTRES CAP	3 840	
Charges sur Variable	9 986	10 749
Retraite complémentaire CAP		8 983
CAP TVTS	1 873	570
CAP CVAE	1 859	
Etat – Taxe Apprentissage	5 427	6 550
Etat – Formation Continue	7 978	13 179
Etat – Effort Construction	3 592	4 335
Contribution ADESSAT – CAP		193
Dettes fiscales et sociales	115 262	155 555
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	127 036	186 059

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	DG Capacité d'autofinancement	20/54

	31/12/2017	31/12/2016	01/01/1900
Résultat net	27 688,37	102 208,95	
Capacité d'autofinancement	30 968,03	-67 550,42	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Tableau des filiales	21/54

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur le compte de résultat	22/54

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 212	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 722
TOTAL	45 212	1 722

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur engagements financiers	23/54

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP FACTOR	395 473
Autres engagements donnés	395 473
Total	395 473
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

31/12/2017

Engagements donnés

24/54

	Montant en euros
BNP FACTOR	395 473,00
Autres engagements donnés	395 473,00
Total	395 473,00
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Engagements reçus	25/54

	Montant en euros
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les immobilisations financières	26/54

Immobilisations financières

Lorsque des frais liés à l'acquisition de titres de participation sont engagés, il sont intégrés au coût de revient des titres et sont déduits par voie d'amortissement sur une période de cinq ans.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS STUDIA CONSEIL			
SIRET	7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
45 RUE DE COURCELLES			
75008 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 28 %	2 858	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quinquies		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné		Visa : CGA	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET JULIEN ET ASSOCIES			
95 AVENUE DES LOGISSONS 13770 VENELLES			
Tél : 0442540622			
- du conseil :			
Tél :			
- de l'association agréée :			
Tél :			
- N° d'agrément de l'AA :			

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS - VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL

du 01/01/2017

Adresse 45 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MADAME GRANGIER ISABELLE CONSULTANTE	200, BOULEVARD SAINT DENIS 92000 COURBEVOIE
2	MADAME BASILE VIRGINIE DIRECTRICE TECHNIQUE	1, IMPASSE CALLEMARD 69500 BRON
3	MADAME DRUTEL LAETITIA CONSULTANTE	RUE DE LA FARGE 69210 ST PIERRE LA PALUD
4	MONSIEUR BLANC JACQUES	32, SENTE DES COINS 78540 VERNOUILLET
5	MONSIEUR BOURASSE OUAFEE	51, AVENUE HENRI BARBUSSE 92140 CLAMART
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	53 045			53 045				53 045
2	94 072			94 072				94 072
3	57 177			57 177				57 177
4	76 759			76 759				76 759
5	50 244			50 244				50 244
6								
7								
8								
9								
10								
**	331 299			331 299				331 299

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		180
Total		180

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	331 479	– de l'exercice 2017.. ⑩	2 858
– de l'exercice précédent ⑩	450 557	– de l'exercice précédent ⑩	106 013
Nom et qualité du signataire SAS GENVALUE PRESIDENT		À PARIS _____, le 26/03/2018 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA CONSEIL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>45 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	16 027
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 058 840
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	151
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	604
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	301
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	31 711
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	3 750
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	62 006
	TOTAL (II) BJ		BK	48 190
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	16 477
		Autres créances (3) BZ	CA	724 717
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
	Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	138 669
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	23 790	
TOTAL (III) CJ		CK	16 477	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 252 986	IA	64 667
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL			Néant ☐ *			
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>1 011 896</u>)			DA	1 011 896	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	21 331	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	185 739	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	27 688	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 246 655	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	18 772	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	561 717	
	Dettes fiscales et sociales			DY	358 581	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 592	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	941 662		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 188 318		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	941 662	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	20 900	FB		FC	20 900	
	Production vendue { biens * services *	FD	5 275	FE		FF	5 275	
		FG	2 072 635	FH		FI	2 072 635	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 098 811	FK		FL	2 098 811	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	12 010	
	Autres produits (I) (11)					FQ	300	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 111 122
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	578	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	18 189	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	884 831	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	32 307	
	Salaires et traitements*					FY	781 611	
	Charges sociales (10)					FZ	306 990	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 279
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	75	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 027 865
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	83 257	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 845	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 845	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 068	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	11 068	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 222)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	74 034	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS STUDIA CONSEIL		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 866		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 866		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	47 412		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	47 412		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(45 545)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	800		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 114 833		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 087 145		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	27 688		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	12 010	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				45 212	Produits exceptionnels	
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					1 722	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS STUDIA CONSEIL**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 074 867	KE		KF	756	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	3 600
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	32 713	LC		LD	3 470	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	32 713	LO		LP	7 070	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	3 750	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	49 272	IU		IV	12 734		
TOTAL IV					LQ	53 022	LR		LS	12 734		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	1 160 604	ØH		ØJ	20 561

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
				1				4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 075 623					
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY						
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB						
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	3 600				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN					
		Matériel de transport			IV		MP		MQ					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	36 184				
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA						
	Avances et acomptes			NC		ND		NE						
	TOTAL III			IY		NG		NH	39 784					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7						
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	3 750					
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C						
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	62 006					
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	65 756					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	1 181 165	ØN	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		FE	16 027	PF	151	PG		PH	16 178		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW	301	PX		PY	301		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 883	QM	2 827	QN		QO	31 711		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	28 883	QV	3 128	QW		QX	32 012		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	44 910	ØP	3 279	ØQ		ØR	48 190		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEILNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	16 477	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
TOTAL III		7B	16 477	TY	TZ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	16 477	UB	UC
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	62 006	UV		UW	62 006			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	19 115		19 115					
	Autres créances clients		UX	165 529		165 529					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	11 384		11 384					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	40 460		40 460					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	99 355		99 355					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	500		500					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	573 017		573 017					
	Charges constatées d'avance		VS	23 790		23 790					
	TOTAUX		VT	995 159	VU	933 152	VV	62 006			
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	18 772		18 772						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	561 717		561 717						
Personnel et comptes rattachés		8C	109 093		109 093						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	89 544		89 544						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	14 404		14 404						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	124 809		124 809						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	20 728		20 728						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 592		2 592						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	941 662	VZ	941 662						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	(955)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA		27 688		
			de son conjoint				WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XC		1 303		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 303				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	800	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8			
			- imposées au taux de 0 %					ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I								WR	29 791		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
			- imposées au taux de 0 %					WH			
			- imposées au taux de 19 %					WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A	XA
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
	Majoration d'amortissement*									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC					
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XG		26 933	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	26 933
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 858		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2 858		XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA CONSEIL</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	5 111				
					- Autres réserves	ZD	97 097					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	102 208		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	102 208		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total III)	ZG						
TOTAL II										ZH	102 208	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT	681 947				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	71 336				
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	27 904				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	16 982				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	360		ST	86 661				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	884 831				
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	11 222				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	21 085				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	32 307				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	418 130				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	173 130				
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						0B	761 612				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK					
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					
							Si oui cocher 1 Sinon 0					
							ZR	1				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL			
				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO			
				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL

Néant	X	✱
-------	---	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS STUDIA CONSEIL</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 098 811
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 098 811
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	300
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	12 010
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	12 311
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	18 768
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	819 548
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	75
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	838 391
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 1 272 730
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 272 730
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	2 098 811
Effectifs au sens de la CVAE		EY	21
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	21
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA CONSEIL

ADRESSE (voie) 45 RUE DE COURCELLES

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 632 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 379 396

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA

N° SIREN (si société établie en France) 518048152 % de détention 59.39 Nb de parts ou actions 601 000

Adresse : N° Voie EUROPARC SAINTE VICTOIRE

Code Postal 13590 Commune MEYREUIL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CORROTTI Prénom(s) Pascal

Nom marital % de détention 23.59 Nb de parts ou actions 238 766

Naissance : Date 22061967 N° Département 67 Commune NANCY Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA CONSEIL

ADRESSE (voie) 45 RUE DE COURCELLES

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS STUDIA CONSEIL
790194856 IS1

Au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	26 933
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	31 903
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	384 761
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2017	Clos le	31/12/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 79019485600023
SAS STUDIA CONSEIL 45 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

1. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	384 761
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	26 933
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	26 933
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	26 933
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	26 933
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	31 903
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés <i>(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)</i>	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :

STUDIA CONSEIL

SAS

45, RUE DE COURCELLES

75008 PARIS

FRANCE

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.